

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, les règlements suivants :

N° 1252-2021 Règlement modifiant le Règlement 52-2002 sur le stationnement afin de restreindre le stationnement de nuit des véhicules récréatifs dans certains stationnements municipaux

N° 1253-2021 Règlement modifiant le Règlement 131-2004 concernant l'utilisation des pesticides

1. Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 14 juillet 2021.
2. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE 14<sup>E</sup> JOUR DE JUILLET 2021**



Le greffier  
Julien Rochefort-Girard, avocat